

MAIRIE DE VIRIAT**DECISION DU MAIRE****OBJET : Assistance à maîtrise d'ouvrage réfection de la cour du multiaccueil**

Monsieur le Maire,

RAPPORTE

La crèche-multiaccueil « Main dans la main » est composée d'un espace intérieur de 328m², et d'espaces extérieurs comprenant un jardin d'hiver réservé pour l'accueil des parents et pour le rangement des jeux, d'un espace enherbé et ombragé (espace scandinave) de 500m² avec un coin potager réalisée en 2022 et d'une cour en herbe synthétique de 300 m².

La partie cour, principalement utilisée, comprend 3 zones, délimitée par des barrières en plastique pour chaque groupe d'enfants (petits, moyens et grands). Posée en 2017, l'herbe synthétique de la cour se décolle à plusieurs endroits, notamment tout le long du bâtiment, autour des poteaux.... Un affaissement et décollement des bandes au niveau des moyens est également constaté. Cette détérioration du revêtement présente des risques d'ingestion des cailloux situées sous les dalles décollées, de blessures par projectures et de chutes.

Par ailleurs le revêtement synthétique est de moins en moins adapté aux conditions climatiques estivales.

Afin de définir un projet global, une assistance à maîtrise d'ouvrage est nécessaire pour proposer un réaménagement de l'espace extérieur qui répond aux objectifs suivants :

- Réfection de la cour en lien avec le projet pédagogique (pédagogie par la nature), en permettant le respect des besoins de l'enfant
- Offrir aux enfants accueillis un espace de jeu extérieur sain, sécurisé et diversifié
- Offrir plusieurs pôle d'expérimentation dans une même cour
- Garder une séparation pour les plus petits
- Utiliser différents revêtements dans un souci de découverte sensoriel, de confort thermique, et de santé environnementale et adaptés aux évolutions climatiques
- Offrir un ombrage suffisant
- Proposer un aménagement durable dans le temps et facile d'entretien
- Proposer un espace de rangement abrité
- Proposer un espace de circulation PMR notamment le long du bâtiment pour les accès aux parents

Une consultation a été mise en ligne du 3/10/2024 au 31/10/2024 sur le site <https://marchespublics.ain.fr/>

Suite à la consultation une seule offre a été réceptionnée.

Après analyse,

A DECIDE

de retenir la proposition négociée avec Ingaïa pour un montant de 11 657 € HT soit 13 988.40 € TTC.

INFORME

le conseil municipal du 12 décembre 2024 de sa décision

Fait à Viriat, le 12 décembre 2024

LE MAIRE,
Bernard PERRET

